



REGLES DE BONNE CONDUITE A LA PISCINE

Pour les adhérents du CNP – Section PLONGEE

- 🏊 L'accès à la piscine est réservé exclusivement aux adhérents, à jour de cotisation et de certificat médical, à l'exclusion de toute autre personne, hormis dans le cas d'un baptême ou sur autorisation du président (ou d'un membre du Bureau)
- 🏊 Il est rappelé que la participation aux entraînements est un pré-requis pour pouvoir prétendre à participer aux sorties organisées par le club.
- 🏊 Le CNP ne peut être tenu responsable des objets perdus ou volés durant l'entraînement hebdomadaire, il appartient donc à chacun de surveiller ses affaires personnelles et son matériel.
- 🏊 L'accès au local du CNP où est rangé notre matériel de plongée, est ouvert au Président, aux responsables des matériels, aux TIV, aux membres du Bureau, aux encadrants. Sur autorisation d'une de ces personnes, tout adhérent pourra être amené à retirer ou à déposer du matériel dans ce local.
- 🏊 les horaires d'entraînement à la piscine sont le **jeudi soir** (hors vacances scolaires) de **20h00 à 21h30** :
 - a) L'accès au bassin n'est pas autorisé sans la présence d'un Directeur de Bassin (niveau E1 minimum)
 - b) Pour les personnes passant un niveau :**
 - ✓ ne pas accéder au bassin tant que le moniteur en charge de la formation (ou son remplaçant) n'est pas arrivé. Les aspirants à un niveau sont sous la responsabilité directe des moniteurs et initiateurs.
 - ✓ Informer votre moniteur en cas d'arrivée tardive ou de départ prématuré.
 - ✓ Si vous ne pouvez pas venir à une séance, un mail pour prévenir de votre absence serait le bienvenu (demandez à votre moniteur son adresse mail).
- 🏊 Avant la séance :
 - a) Ne pas marcher en chaussure dans les vestiaires (des casiers sont prévus avant les vestiaires pour les y déposer)
 - b) Le passage aux douches est obligatoire avant l'usage du bassin.
 - c) Il est interdit de pénétrer dans la zone du bassin ou d'en sortir sans passer par les pédiluves.



REGLES DE BONNE CONDUITE A LA PISCINE

Pour les adhérents du CNP – Section PLONGEE

Pendant la séance :

- a) Respecter les consignes générales de la piscine : ne pas courir au bord du bassin, ...
- b) Il est interdit de pénétrer dans la zone du bassin en tenue autre qu'un maillot de bain du genre slip de bain pour les hommes (shorts ou bermudas interdit) et pour les femmes sans un maillot de bain approprié.
- c) Le port du bonnet est obligatoire.
- d) aucun adhérent n'a le droit de pratiquer seul l'apnée
- e) aucun adhérent ne peut plonger seul avec son scaphandre autonome
- f) si vous utilisez du matériel du club, vérifier systématiquement avant et après utilisation son bon état et informer un encadrant de la moindre anomalie.

En fin de séance :

- a) ne pas quitter prématurément le bassin sans y avoir été invité par l'encadrant ou sans son autorisation.
- b) les adhérents, s'ils ont utilisé du matériel du club pendant l'entraînement, doivent rincer le matériel qui leur est prêté : bloc, détendeurs et gilet stabilisateur
- c) le gilet stabilisateur doit être dégonflé et vidé de son eau, et correctement remis sur le cintre.
- d) le détendeur doit être remis sur son support numéroté
- e) la bouteille doit être rapportée au local et rangée dans le rack au numéro correspondant.